

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 889

25 mars 2016

SOMMAIRE

ASTEL Medica S.A.	42672	North Finance S.A.	42666
Camile S.A.	42651	Novellex S.A.	42666
FREO Financial & Real Estate Operations S.à r.l.	42671	Oceane Group S.A.	42666
FR Plasco Holdings Sàrl	42671	OSCAR Lux TopCo S.à r.l.	42666
G-Core Innovations S.à r.l.	42657	Pif Sun A S.à r.l.	42636
Golden Flax Sàrl	42661	PILuxco S.à r.l.	42643
Grand Garage Scholer, succ. Charles Steinmetz et fils	42671	Placindus S.A.	42672
Grohe Luxembourg Four S.A.	42663	Sagical S.A. - SPF	42653
Huellemann & Strauss Onlineservices S.à r.l.	42671	Secapital S.à r.l.	42668
Humble Investments S.A.- SPF	42626	SSCP Security S.à r.l.	42654
IFM Luxembourg (Poland) S.à r.l.	42668	SSCP Spring S.à r.l.	42654
IsatyLux, S.à r.l.	42668	SSCP Style S.à r.l.	42655
La Casona Investments S.à r.l.	42668	Suisscourtage Corporate S.à r.l.	42655
Lafayette Holdings Management S.C.A.	42667	Swan Investment Company S.A.	42647
Lokris S.à r.l.	42667	Tamweelview European Holdings S.A.	42656
MS Luxembourg S.A.	42667	Target Selection	42655
MS Luxembourg S.A.	42667	The Factory S.à r.l.	42656
Nitos Café	42665	TH Manager S.à r.l.	42657
Nordcap S.à r.l.	42667	TPG Utrecht S.à r.l.	42657
North Finance S.A.	42666	TRESTERA S.à r.l.	42657
		T.Rowe Price Funds Series II Sicav	42655
		Trust Capital Holdings S.à r.l.	42656

Humble Investments S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 202.819.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on twenty-second of December.

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr Alvertos REVACH, a Greek citizen, born on September 23, 1972 in Athens (Greece), residing professionally at 6, Konstantinoupoleos Str., Athens, 164 52, Greece,

here represented by Mr. Cédric RATHS, with professional address at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, will be registered with the present deed.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a public limited liability company (“société anonyme”) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed by the subscriber and all those who become owners of Shares issued hereafter (hereafter the «Shareholder» and collectively the «Shareholders»), a public limited liability company «société anonyme» (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), by the law of May 11, 2007 on the private wealth management company (“société de gestion de patrimoine familial”), as amended (hereafter the “SPF Law”) as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Object. The Company’s sole purpose, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal, on one hand, of financial instruments within the meaning of the law of August 5, 2005 on financial collateral arrangements and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

In general, the Company may take any measures to monitor and control, and perform any operation or transaction which it considers necessary or expedient for the accomplishment and development of its purpose, in the wider sense, provided that the Company does not interfere in the management of its participations, while remaining within the limits authorized by the SPF Law.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of «Humble Investments S.A. - SPF».

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by simple decision of the board of directors of the Company (the “Board of Directors”).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Corporate capital.

6.1. The corporate capital is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Shares may be created as registered or bearer Shares at the option of the Shareholder.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Share which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders’ meeting voting with the quorum and majority rules set out by Article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law, for any amendment to these Articles.

Art. 8. Repurchase of own Shares. The Company may proceed to the repurchase of its own Shares in compliance with the Law.

Chapter III. Management

Art. 9. Directors, Board of Directors. The Company is managed by a Board of Directors composed of at least three directors. The members of the Board of Directors might be split into several categories.

If the Company is composed of one single Shareholder, it may be managed either by one sole director or by several directors, constituting a Board of Directors.

The sole director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors.

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of Shareholders which may remove them at any time.

The number of directors, their term of office and their remuneration are fixed by the general meeting of Shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1. The Board of Directors elects from among its members a chairman.

10.2. The Board of Directors, if any, shall meet upon call by the chairman or upon request of any two directors, as often as the interest of the Company so requires.

10.3. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Company. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail, of each member of the Board of Directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors.

10.4. Any member of the Board of Directors may be represented at any meeting of the Board of Directors by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail, another director as his or her proxy.

10.5. Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call initiated from the Grand Duchy of Luxembourg or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.6. Notwithstanding the foregoing, a decision of the Board of Directors may also be passed in writing. Such decision shall consist of one or several document(s) containing the decisions and signed by each and every director. The date of such decision shall be the date of the last signature.

Art. 11. Decisions of the Board of Directors. The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the directors is present or represented and with at least the presence or representation of one director of each category, as the case may be. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the directors present or represented, with at least the favorable vote of one director of each category, as the case may be.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in Article 16 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected Director(s).

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The sole director or the Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the signature of its sole director. In case the Company is administrated by a Board of Directors, the Company shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 15 of the present Articles.

In case the Company is administrated by several categories of directors, the Company will obligatorily be committed by the joint signature of one director of each category. Such requirement is not applicable in case one category is prevented from voting as per Article 16 below.

Art. 14. Day-to-day management. The sole director or the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more director(s), who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more director(s), and give special powers for determined matters to one or more proxyholder(s), selected from its own members or not, either Shareholders or not.

Art. 15. Liability - Indemnification. The sole director or the Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any director or officer and his/her heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the director(s) or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any director may have any personal interest in any transaction of the Company conflicting with the interest of the Company, he/she/it shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 17. Powers of the General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the power granted by Law to the general meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 18. Annual general meeting of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Law, in the Grand Duchy of Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Monday of May at 3:00 p.m. Luxembourg time of each year. If such day is not a business day for banks in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of Shareholders may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 19. Other meetings of the shareholders. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 20. Procedure, vote.

20.1. Each Share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary general meeting of Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented and voting.

20.4. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his/her proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any Shareholder may participate in a meeting of Shareholders by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter V. Supervision

Art. 21. Statutory auditors. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders with or without cause.

Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 22. Financial Year. The accounting year of the Company starts on January 1 and ends on December 31 of each year.

Art. 23. Profit sharing. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company.

Five percent (5,00%) of the net profits shall be allocated to the creation of the legal reserve; this allocation ceases to be compulsory when the reserve reaches an amount equivalent to ten percent (10,00%) of the share capital of the Company, but it shall again be compulsory if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten percent (10,00%) of the share capital of the Company.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidator(s), physical or legal person(s), appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify his/her/its/their powers and fix his/her/its/their remuneration.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2016.

Exceptionally and in the respect of article 70 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the first annual general meeting will be held in the year 2017.

Subscription - Payment

The Articles thus having been established, the sole shareholder, Mr Alvertos REVACH, prenamed and represented as mentioned above, subscribes for all thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, representing 100% of the share capital of the Company, to be issued for an aggregate amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), along with a share premium of an amount of one million one hundred ninety five thousand three hundred eighty two Euros and seventeen Cents (EUR 1,195,382.17) to be allocated to the share premium account of the Company, fully paid-up by a contribution in kind, pursuant to article 26-1 (3bis) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, of the following assets (the "Assets"):

Units	324.100
Security name / description	REG.SHS KORRES SA NATURAL PRODUCTS EUR 0.39
ISIN	GRS494003007
ISIN Bloomberg	GRS494003007 ISIN
Average price during the past 6 months per unit in Euros	3,78396226415094
Regulated stock exchange	Athens
Total average price during the past 6 months in Euros	1,226,382.17

Valuation of the Assets

Given that article 26-1 (3bis) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, applies, no report of an independent auditor is required.

Then, the sole shareholder declares that:

(i) the Assets are transferable securities as defined in point 18 of Article 4 paragraph (1) of Directive 2004/39/EC of the European Parliament and of the Council of April 21, 2004 on markets in financial instruments or money-market instruments as defined in point 19 of Article 4 paragraph (1) of that Directive and those securities or instruments are valued at the weighted average price at which they have been traded on one or more regulated market(s) as defined in point 14 of Article 4 paragraph (1) of that Directive during a period of six (6) months preceding the date of incorporation of the Company;

(ii) he understands the content of the declaration under (i) above and personally checked the accuracy of such declaration;

(iii) the aggregate average value of the Assets during the past 6 months preceding the incorporation of the Company is one million two hundred twenty six thousand three hundred eighty two Euros and seventeen Cents (EUR 1,226,382.17);

(iv) the price of the Assets has not been affected by exceptional circumstances that would significantly change their value at the effective date of the incorporation of the Company;

(v) he is the sole unrestricted owner of the Assets and possesses the power to dispose of them, they are legally and conventionally freely transferable;

(vi) the Assets are:

- free of any pledge or any lien;

- not subject to any seizure or any commitment to alienate or pledge;

(vii) there are no lawsuits or litigation (current, pending or expected) whatsoever in connection with the Assets which may affect their determined value;

(viii) the transfer of the Assets is effective as of the day of the incorporation of the Company; and

(ix) all required formalities in order to duly carry out and formalize the transfer of the Assets and to render it effective towards any third parties will be carried out by him or his attorney.

All the shares have been fully paid-up by contribution in kind of the Assets of an aggregate amount of one million two hundred twenty six thousand three hundred eighty two Euros and seventeen Cents (EUR 1,226,382.17), out of which:

(i) thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) are allocated to the share capital of the Company; and

(ii) one million one hundred ninety five thousand three hundred eighty two Euros and seventeen Cents (EUR 1,195,382.17) are allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the contribution in kind existence

Proof of the ownership of the Assets contributed to the Company has been given to the officiating notary by a declaration issued by CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 11756.

The said document, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, will be registered with the present deed.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entire corporate capital and exercising the powers devolved to the general shareholders' meeting, resolves to:

1. appoint the following person as the sole director of the Company, for a term of office ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2021:

- Mr. Olivier JARNY, born in Nantes (France), on December 22, 1975, with professional address at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. appoint the following person as the statutory auditor of the Company, for a term of office ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2021:

- Mr. Georgios STAVROU, born in Rentina (Greece), on October 16, 1965, with professional address at 5 Solomou Street, Agios Dimitrios 17342, Greece.

3. establish the registered office of the Company at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand three hundred fifty Euros.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Alvertos REVACH, de nationalité grecque, née le 23 septembre 1972 à Athènes (Grèce), ici représenté par Monsieur Cédric RATHS, demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration qui a été donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant du comparant et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises (ci-après l'«Actionnaire» ou les «Actionnaires»), une société anonyme (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, telle que modifiée (ci-après la «Loi SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part, d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social et cela de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination sociale «Humble Investments S.A. - SPF».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions peuvent être soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'Actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 20 de ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi, pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Rachat d'actions propres. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions en conformité avec la Loi.

Chapitre III. Administration

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un administrateur unique ou par plusieurs administrateurs composant un Conseil d'Administration («l'Administrateur» ou les «Administrateurs»).

L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration.

Les Administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des Administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

10.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation à la réunion du Conseil d'Administration. Tout avis écrit pourra être donné par la poste, téléfax ou courrier électronique. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil d'Administration donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.4. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, télex ou courrier électronique un autre Administrateur comme son mandataire.

10.5. Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique initiée depuis le Grand-Duché au Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.6. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par chacun des Administrateurs. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à cette réunion. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté le cas échéant. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie, si le Conseil d'Administration est divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président de la réunion aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-dessous, les exigences de quorum et de majorité s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateur(s) concerné(s).

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires.

Les actions judiciaires, tant en demandeur qu'en défendeur, sont menées au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou d'un Administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 15 des Statuts.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 16 ci-dessous.

Art. 14. Gestion journalière. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateur(s) qui prendra/prendront la dénomination d'Administrateur(s)-Délégué(s).

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateur(s), et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondé(s) de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaire(s) ou non.

Art. 15. Responsabilité - indemnisation. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tout (e) dommage ou compensation devant être payé(e) par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec tout(e) action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateur(s) ou fondé(s) de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur(s), actionnaire(s), fondé(s) de pouvoirs ou employé(s). Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaire(s)

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est composée d'un Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra, conformément à la Loi, au Grand-Duché de Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième lundi de mai de chaque année à 15:00, heure de Luxembourg. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 19. Autres assemblée générale des Actionnaires. Les autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 20. Procédure, vote.

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Aux deux assemblées des Actionnaires, les résolutions doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés pour être valables.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout Actionnaire peut participer aux assemblées générales des Actionnaires par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou Actionnaire(s) concerné(s) seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chapitre V. Surveillance

Art. 21. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le(s) commissaire(s) aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leur nombre, sa/leur rémunération et la durée de ses/leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires.

Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'exercice sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Cinq pour-cent (5,00%) des bénéfices nets seront alloués à la constitution d'une réserve légale; cette allocation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve devient inférieure à une dixième du capital social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des dividendes intérimaires en conformité avec la Loi.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Actionnaires.

Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s), nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine ses/leurs pouvoirs et ses/leurs émoluments.

Chapitre VIII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

Exceptionnellement et dans le respect de l'article 70 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la première assemblée générale annuelle se tiendra en 2017.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, l'actionnaire unique, Monsieur Alvertos REVACH, prénommé et représenté comme dit ci-avant, souscrit toutes les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant 100% du capital social de la Société, émises pour un montant total de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), accompagnées d'une prime d'émission d'un montant d'un million cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-deux Euros et dix-sept Cents (EUR 1.195.382,17) devant être allouée au compte prime d'émission de la Société, intégralement libérées par un apport en nature, conformément à l'article 26-1 (3bis) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, des actifs suivants (les «Actifs»):

Unités	324.100
Nom de la valeur mobilière / description	REG.SHS KORRES SA NATURAL PRODUCTS EUR 0.39
ISIN	GRS494003007
ISIN Bloomberg	GRS494003007 ISIN
Prix moyen durant les 6 derniers mois par unité en Euros	3,78396226415094
Marché réglementé	Athens
Prix total moyen Durant les 6 derniers mois en Euros	1.226.382,17

Evaluation des Actifs

Etant donné qu'il est fait application de l'article 26-1 (3bis) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, aucun rapport d'un réviseur d'entreprises agréé n'est requis.

Alors, l'actionnaire unique déclare que:

(i) les Actifs sont des valeurs mobilières telle que définies au point 18 de l'article 4 paragraphe (1) de la Directive 2004/39/EC du Parlement Européen et du Conseil du 21 avril 2004 sur les marchés d'instruments financiers ou des instruments du marché monétaire tels que définis au point 19 de l'article 4 du paragraphe (1) de cette directive et que ces valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire sont évalué(e)s au prix moyen pondéré auquel elles/ils ont été négocié(e)s sur un ou plusieurs marché(s) réglementé(s) tels que définis au point 14 de l'article 4 paragraphe (1) de cette directive au cours d'une période de six (6) mois précédant la date de constitution de la Société;

(ii) il comprend la portée de la déclaration sous (i) ci-dessus et a personnellement vérifié la véracité de cette déclaration;

(iii) la valeur totale moyenne des actifs au cours des 6 derniers mois précédant la constitution de la Société est d'un million deux cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-deux Euros et dix-sept Cents (EUR 1.226.382,17);

(iv) le prix des Actifs n'a pas été affecté par des circonstances exceptionnelles pouvant modifier sensiblement leur valeur à la date effective de la constitution de la Société;

(v) il détient les Actifs en pleine propriété et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

(vi) les Actifs:

- ne sont grevés d'aucun gage ni d'aucun droit quelconque;

- ne font l'objet d'aucune saisie ni d'engagement d'aliéner ou de nantir;

(vii) il n'y a pas de procès ou litige (actuel, en cours ou prévu) en connexion avec les Actifs, qui pourrait affecter leur valeur déterminée;

(viii) le transfert des Actifs est effectif au jour de la constitution de la Société et;

(ix) toute formalité requise afin d'effectuer et formaliser le transfert des Actifs et le rendre effectif envers les tiers sera effectué par lui ou son mandataire.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en nature des Actifs d'un montant total d'un million deux cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-deux Euros et dix-sept Cents (EUR 1.226.382,17) dont:

(i) trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) sont alloués au capital social de la Société; et

(ii) un million cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-deux Euros et dix-sept Cents (EUR 1.195.382,17) sont alloués au compte prime d'émission de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport en nature

La preuve de la propriété des Actifs apportés à la Société a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'une déclaration émise par CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 11756.

Ledit document, après avoir été signé ne varietur par le représentant du comparant et le notaire instrumentant, sera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires, décide:

1. de nommer la personne suivante en qualité d'administrateur unique de la Société pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2021:

- Monsieur Olivier JARNY, né à Nantes (France) le 22 décembre 1975, résidant professionnellement au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. de nommer la personne suivante en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2021:

- Monsieur Georgios STAVROU, né à Retina (Grèce) le 16 octobre 1965, résidant professionnellement au 5 Solomou Street, Agios Dimitrios 17342 Grèce.

3. d'établir le siège social de la Société au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille trois cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. RATHS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29835. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003783/553.

(160001710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Pif Sun A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 194.575.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "PIF SUN A S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194.575, which was incorporated by a deed of the undersigned notary, on 29 January 2015, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Memorial C"), number 822 of 25 March 2015.

The meeting is presided by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Alexia UHL, employee, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder, PERWYN INCOME (GIB) LIMITED (the "Shareholder"), a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57-63 Limewall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies under the number 113376,

duly represented by Madame Alexia UHL, by virtue of a proxy given under private seal, and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Creation of two classes of shares: ordinary class A shares and ordinary class B shares;
3. Reduction of the nominal value of the shares from EUR 125 (one hundred twenty five Euro) to EUR 1 (one Euro) each and reclassification of the 100 (one hundred) issued shares each into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary class A shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
4. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 54,167 (fifty-four thousand one hundred sixty-seven Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred) to EUR 66,667 (sixty-six thousand six hundred sixty-seven Euro) by the issuance of 4,167 (four thousand one hundred sixty-seven) new ordinary class A shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and of 50,000 (fifty thousand) new ordinary class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to be fully paid up through (i) in respect of the new ordinary class A shares, a contribution in kind in an amount of EUR 1,287,500 (one million two hundred eighty-seven thousand five hundred Euro), of which an amount of EUR 4,167 (four thousand one hundred sixty-seven Euro) shall be allocated to the share capital of the Company and EUR 1,283,333 (one million two hundred eighty-three thousand three hundred thirty-

three Euro) shall be allocated to a specific share premium account attached to the class A shares, and (ii) in respect of the new ordinary class B shares, a contribution in cash in an amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euro), entirely allocated to the share capital of the Company;

5. Subscription and payment by:

(i) The Shareholder, of 4,167 (four thousand one hundred sixty-seven) new ordinary class A shares by way of contribution in kind amounting to EUR 1,287,500 (one million two hundred eighty-seven thousand five hundred Euro), of which an amount of EUR 4,167 (four thousand one hundred sixty-seven Euro) shall be allocated to the share capital of the Company and EUR 1,283,333 (one million two hundred eighty-three thousand three hundred thirty-three Euro) shall be allocated to a specific share premium account attached to the class A shares;

(ii) Mr. Nicholas James Fallows, of 25,000 (twenty-five thousand) new ordinary class B shares by way of contribution in cash amounting to EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro), allocated entirely to the share capital of the Company;

(iii) Mr. Andrew Thomas Wynn of 25,000 (twenty-five thousand) new ordinary class B shares by way of contribution in cash amounting to EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro), allocated entirely to the share capital of the Company;

6. New composition of the shareholding of the Company;

7. Approval of the subsequent amendments of article 5, Article 6, and Article 16 of the articles of association of the Company, together with the insertion of a new third paragraph of article 15, in order to reflect such amendments pursuant to the above resolutions 2 to 6; and

8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to approve the creation of the following two classes of shares: (i) ordinary class A shares and (ii) ordinary class B shares, the specific rights of which shall be described in the restated articles of association of the Company under resolution 7 below.

Third resolution:

It is unanimously resolved to reduce the nominal value of the shares from EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each to EUR 1 (one Euro) each and to approve the reclassification of the 100 (one hundred) issued shares of the Company into 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares having each a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Fourth resolution:

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 54,167 (fifty-four thousand one hundred sixty-seven Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 66,667 (sixty-six thousand six hundred sixty-seven Euro) by the issuance of 4,167 (four thousand one hundred sixty-seven) new ordinary class A shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and of 50,000 (fifty-thousand) new ordinary class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to be fully paid up through (i) in respect of the new ordinary class A shares, a contribution in kind of claims in an amount of EUR 1,287,500 (one million two hundred eighty-seven thousand five hundred Euro), of which an amount of EUR 4,167 (four thousand one hundred sixty-seven Euro) shall be allocated to the share capital of the Company and EUR 1,283,333 (one million two hundred eighty-three thousand three hundred thirty-three Euro) shall be allocated to a specific share premium account attached to the class A shares, and (ii) in respect of the new ordinary class B shares, a contribution in cash in an amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euro), entirely allocated to the share capital of the Company.

Fifth resolution:

Pursuant to the above fourth resolution, it is unanimously resolved to accept the subscription and payment by (i) the Shareholder and (ii) the following subscribers (the "Subscribers") as listed hereunder from (ii) to (iii):

(i) the Shareholder, hereby represented by Madame Alexia UHL, duly authorized, subscribing for 4,167 (four thousand one hundred sixty-seven) new ordinary class A shares by way of contribution in kind of claims amounting to EUR 1,287,500 (one million two hundred eighty-seven thousand five hundred Euro), of which an amount of EUR 1,283,333 (one million two hundred eighty-three thousand three hundred thirty-three Euro) shall be allocated to a specific share premium attached to the class A shares;

(ii) Mr. Nicholas James FALLOWS, residing in 10 Rees Street, London N1 7AR, United Kingdom, hereby represented by Madame Alexia UHL, duly authorized, subscribing for 25,000 (twenty-five thousand) new ordinary class B shares by way of contribution in cash amounting to EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro);

(iii) Mr. Andrew Thomas WYNN, residing in Flat 84, Leigh Mansions, Grantully Road, London W9 1LJ, United Kingdom, hereby represented by Madame Alexia UHL, duly authorized, subscribing for 25,000 (twenty-five thousand) new ordinary class B shares by way of contribution in cash amounting to EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro).

Subscribers' intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Shareholder and the Subscribers, here represented as aforementioned.

(i) PERWYN INCOME (GIB) LIMITED, being the Shareholder, declares to subscribe the above 4,167 (four thousand one hundred sixty-seven) new ordinary class A shares by way of contribution in kind amounting to EUR 1,287,500 (one million two hundred eighty-seven thousand five hundred Euro);

(ii) Mr. Nicholas James FALLOWS, declares to subscribe the above 25,000 (twenty-five thousand) new ordinary class B shares and to pay them up entirely by way of contribution in cash amounting to EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro);

(iii) Mr. Andrew Thomas WYNN, declares to subscribe the above 25,000 (twenty-five thousand) new ordinary class B shares and to pay them up entirely together with the share premium by way of contribution in cash amounting to EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro).

Subscription - Evidence of the contribution

The 4,167 (four thousand one hundred sixty-seven) new ordinary class A shares and the 50,000 (fifty thousand) new ordinary class B shares have been subscribed for by the Shareholder and the Subscribers and have been fully paid through:

(i) a contribution in kind consisting of claims amounting to EUR 1,287,500 (one million two hundred eighty-seven thousand five hundred Euro) (the "Contribution 1"); and

(ii) a contribution in cash of EUR 50,000 (fifty thousand Euros) (the "Contribution 2", and together with Contribution 1 the "Contribution").

All the shares have been fully paid up in kind and in cash, proofs of which have been duly given to the undersigned notary.

Valuation

The net value of the Contribution above amounts globally to EUR 1,337,500 (one million three hundred thirty-seven thousand five hundred Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 15 December 2015, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The Contribution is allocated as follows:

- EUR 54,167 (fifty-four thousand one hundred sixty-seven Euro) to the share capital; and
- EUR 1,283,333 (one million two hundred eighty-three thousand three hundred thirty-three Euro) to a specific share premium account attached to the class A shares.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- | | |
|---|---|
| (i) Perwyn Income (Gib) Limited | 16,667 (sixteen thousand six hundred sixty-seven) ordinary class A shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each |
| (ii) Mr Nicholas James Fallows | 25,000 (twenty-five thousand) ordinary class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each |
| (iii) Mr Andrew Thomas Wynn | 25,000 (twenty-five thousand) ordinary class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each |

The notary states that the 16,667 (sixteen thousand six hundred sixty-seven) class A shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and the 50,000 (fifty thousand) class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entire new share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

Seventh resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 5, to insert a new third paragraph of article 5, to amend the first paragraph of article 6, to insert a new third paragraph of article 15 and to amend the second paragraph of article 16) with the Company's articles to read as follows:

“ Art. 5. First paragraph.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at sixty-six thousand six hundred sixty-seven euros (EUR 66,667,-) represented by (i) sixteen thousand six hundred sixty-seven (16,667) class A ordinary shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, and (ii) fifty thousand (50,000) class B ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each all subscribed and fully paid-up.”

“ Art. 5. Third paragraph.

5.3 Any share premium paid to the Company for the subscription of the class A ordinary shares shall be allocated to a specific share premium account to be created for this purpose and shall remain attached to the class A ordinary shares upon the subscription of which the share premium was paid. Any share premium paid to the Company for the subscription of the class B ordinary shares be allocated to a specific share premium account to be created for this purpose and shall remain attached to the Class B Shares upon the subscription of which the share premium was paid.”

“ Art. 6. First paragraph.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company as provided for under articles 15 and 16 of the present articles of association”.

“ Art. 15. Third paragraph.

15.3 Upon each declaration of dividends out of funds legally available in any calendar year (the “Distributed Amount”), the entitlement to such Distributed Amount shall be apportioned as follows:

- 98% (ninety-eight percent) of the Distributed Amount to the holders of the class A ordinary shares; and
- 2% (two percent) of the Distributed Amount to the holders of the class B ordinary shares.”

“ Art. 16. Second paragraph.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, in the same manner as provided for under article 15.3 in respect of dividends”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which shall be charged to the Company or to be paid by it in connection with this increase of capital have been estimated at about two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de «PIF SUN A S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.575, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 822 du 25 mars 2015.

L'assemblée est présidée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- L'actionnaire unique, PERWYN INCOME (GIB) LIMITED (l' «Actionnaire»), une société régie par le droit de Gibraltar, ayant son siège social au 57-63 Limewall Road, Gibraltar, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro 113376, représentée par Madame Alexia UHL, en vertu d'une procuration sous seing privé et le nombre de parts sociales détenues par lui sont inscrites sur une liste de présence. Cette liste et la procuration signées par le comparant et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrés en même temps.

II- Tel qu'il apparaît sur la liste de présence, les 100 (cents) parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Actionnaire reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Création de deux classes de parts sociales: parts sociales ordinaires de classe A et parts sociales ordinaires de classe B;
3. Réduction de la valeur nominale des parts sociales d'un montant de 125 EUR (cent vingt-cinq Euros) à 1 EUR (un Euro) chacune et le reclassement des 100 (cent) parts sociales émises en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires de classe A avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;
4. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de 54.167 EUR (cinquante-quatre mille cent soixante-sept Euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 66.667 EUR (soixante-six mille six cent soixante-sept Euros) par l'émission de 4.167 (quatre mille cent soixante-sept Euros) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) chacune et de 50.000 (cinquante mille) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) chacune, ces parts sociales devant être intégralement libérées (i) s'agissant des nouvelles parts sociales ordinaires de classe A, l'intégralité devant être libérée par un apport en nature de 1.287.500 EUR (un million deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent Euros), dont un montant de 4.167 EUR (quatre mille cent soixante-sept Euros) sera alloué au capital social de la Société et 1.283.333 EUR (un million deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois Euros) sera alloué à un compte prime d'émission spécifique attaché aux parts sociales de classe A, et (ii) s'agissant des nouvelles parts sociales ordinaires de classe B, un apport en numéraire pour un montant de 50.000 EUR (cinquante mille Euros), entièrement alloué au capital social de la Société;
5. Souscription et paiement par:
 - (i) l'Actionnaire, de 4.167 (quatre mille cent soixante-sept) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A par un apport en numéraire d'un montant de 1.287.500 EUR (un million deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent Euros), pour lesquels un montant de 4.167 EUR (quatre mille cent soixante-sept Euros) sera alloué à un compte spécifique de prime d'émission attaché aux parts sociales de classe A;
 - (ii) Mr. Nicholas James Fallows, de 25.000 (vingt-cinq mille) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B par un apport en numéraire de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros), alloué entièrement au capital social de la Société;
 - (iii) Mr. Andrew Thomas Wynn de 25.000 (vingt-cinq mille) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B par un apport en numéraire de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros), alloué entièrement au capital social de la Société;
6. Nouvelle composition du capital social de la Société;
7. Approbation des modifications des Articles 5, Article 6, et Article 16 des Statuts de la Société, ensemble avec l'insertion d'un nouveau troisième paragraphe à l'article 15, pour refléter les modifications faites en application des résolutions ci-dessus de 2 à 6; et
8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Actionnaire, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que l'Actionnaire renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Actionnaire reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Actionnaire dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est unanimement décidé d'approuver la création des classes de parts sociales suivantes: (i) parts sociales ordinaires de classe A et (ii) parts sociales ordinaires de classe B, les droits spécifiques desquelles seront décrits dans les statuts refondus de la Société sous la résolution 7 ci-dessous.

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé de réduire la valeur nominale des parts sociales d'un montant de 125 EUR (cent vingt-cinq Euros) chacune à 1 EUR (un Euro) chacune et approuver le reclassement des 100 (cent) parts sociales émises de la Société en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe A ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un Euro).

Quatrième résolution:

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 54.167 EUR (cinquante-quatre mille cents soixante-sept Euros) , afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 66.667 EUR (soixante-six mille six cent soixante-sept Euros) par l'émission de 4.167 (quatre mille cent soixante-sept) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et de 50.000 (cinquante mille) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) chacune, ces parts sociales devant être intégralement libérés (i) s'agissant des parts sociales ordinaires de classe A, moyennant apport de créances d'un montant de 1.287.500 EUR (un million deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros), dont un montant de 4.167 EUR (quatre mille cent soixante-sept Euros) sera alloué au capital social de la Société et 1.283.333 EUR (un million deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois Euros) sera alloué à un compte spécifique de prime d'émission attaché aux parts sociales de classe A, et (ii) s'agissant des nouvelles parts sociales de classe B, un apport en numéraire pour un montant de 50.000 EUR (cinquante mille Euro), entièrement alloué au capital social de la Société.

Cinquième résolution:

Suite à la quatrième résolution ci-dessus, il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement par (i) l'Actionnaire et (ii) les apporteurs suivants (les «Souscripteurs») listés ci-dessous de (ii) à (iii):

(i) L'Actionnaire, dûment représenté par Madame Alexia UHL, dûment autorisée, souscrivant pour 4.167 (quatre mille cent soixante-sept) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A par un apport en nature de créances d'un montant de 1.287.500 EUR (un million deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent Euros), pour lequel un montant de 1.283.333 EUR (un million deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois Euros) sera alloué à un compte spécifique de prime d'émission attaché aux parts sociales de classe A;

(ii) Monsieur Nicholas James FALLOWS, résidant au 10 Rees Street, Londres N1 7AR, Royaume Uni, dûment représenté par Madame Alexia UHL, dûment autorisée, souscrivant à 25.000 (vingt-cinq mille) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B par un apport en numéraire de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros);

(iii) Monsieur Andrew Thomas WYNN, résidant au Flat 84, Leigh Mansions, Grantully Road, Londres W9 1LJ, Royaume Unis, ici représenté par Madame Alexia UHL, dûment autorisée, souscrivant pour 25.000 (vingt-cinq mille) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B par un apport en numéraire d'un montant de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros).

Intervention - Souscription - Paiement

Interviennent ensuite l'Actionnaire et les Apporteurs, ici représentés par les personnes indiquées ci-dessus.

(i) PERWYN INCOME (GIB) LIMITED, étant l'Actionnaire, déclare souscrire aux 4.167 (quatre mille cent soixante-sept) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A par un apport en nature de 1.287.500 EUR (un million deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent Euros);

(ii) Monsieur Nicholas James FALLOWS, déclare souscrire aux 25.000 (vingt-cinq mille) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B et de les payer entièrement par un apport en numéraire de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros);

(iii) Monsieur Andrew Thomas WYNN, déclare souscrire aux 25.000 (vingt-cinq mille) nouvelles parts sociales parts sociales ordinaires de classe B et les payer entièrement ensemble avec la prime d'émission par un apport en numéraire de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros);

Souscription - Preuve de l'apport

Les 4.167 (quatre mille cent soixante-sept) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A et les 50.000 (cinquante mille) nouvelles parts sociales de classe B ont été souscrites par l'Actionnaire et les Apporteurs et ont été payées comme suit:

(i) Un apport en nature d'un montant de 1.287.500 EUR (un million deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent Euros) («l'Apport 1») et;

(ii) Un apport en numéraire d'un montant de 50.000 EUR (cinquante mille Euros) (l'«Apport 2»), et ensemble avec l'Apport 1, l'«Apport»).

Toutes les parts sociales ont été payées en nature et en numéraire, preuve en ayant été faite au notaire soussigné.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport susmentionné est d'un montant total de 1.337.500 EUR (un million trois cent trente-sept mille cinq cents Euro).

Chaque évaluation a été approuvée par les gérants de la Société en application de la déclaration de la valeur sur l'apport datant du 15 décembre 2015, selon laquelle les gérants de la Société reconnaissent leurs responsabilités en tant que gérants dans le cas de l'augmentation de capital et laquelle restera annexée à la fin de cet acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'apport est fait comme suit:

- 54.167 EUR (cinquante-quatre mille cent soixante-sept Euros) pour le capital social; et

- 1.283.333 EUR (un million deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois Euros) à un compte spécifique de prime d'émission attaché aux parts sociales de classe A.

Sixième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes le capital social de la Société est désormais composé de:

(i) Perwyn Income (Gib) Limited	16.667 (seize mille six cent soixante-sept) parts sociales ordinaires de classe A, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune
(ii) Mr Nicholas James Fallows	25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune
(iii) Mr Andrew Thomas Wynn	25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune

Le notaire établit que les 16.667 (seize mille six cent soixante-sept) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et les 50.000 (cinquante mille) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider des résolutions à prendre ci-dessous.

Septième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5, pour insérer un nouveau paragraphe 3 à l'article 5, et de modifier le premier paragraphe de l'article 6, pour insérer un nouveau paragraphe 3 à l'article 15 et de modifier le deuxième paragraphe de l'article 16) avec les Statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

« Art. 5. Paragraphe 1.

5.1 Le capital social est fixé à 66.667 EUR (soixante-six mille six cent soixante-sept Euro) représenté par (i) 16.667 (seize mille six cent soixante-sept) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et (ii) 50.000 (cinquante mille) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, toutes souscrits et payées.»

« Art. 5. Paragraphe 3.

5.3 Toute prime d'émission versée à la Société pour la souscription des parts sociales ordinaires de classe A sera attribué à un compte spécifique de prime d'émission créé à cet effet, et restera attachée aux parts sociales ordinaires de classe A lors de la souscription de laquelle la prime d'émission de la part sociale était payée. Toute prime d'émission versée à la Société pour la souscription des parts sociales ordinaires de classe B sera affectée à un compte spécifique de prime d'émission créé à cet effet et doit rester attachée aux parts sociales de catégorie B lors de la souscription de laquelle la prime d'émission a été payée.»

« Art. 6. 1^{er}. Paragraphe.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes conformément aux articles 15 et 16 des présents statuts.»

« Art. 15. Paragraphe 3.

15.3 Lors de chaque déclaration de dividendes sur les fonds légalement disponibles dans une année civile (le «Montant Distribué»), le droit à ce Montant Distribué sera répartie comme suit:

- 98% (quatre-vingt-dix-huit pourcents) du montant distribué aux porteurs des parts sociales ordinaires de classe A; et
- 2% (deux pourcents) du montant distribué aux porteurs de parts sociales ordinaires de classe B.»

« Art. 16. Paragraphe 2.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés de la même manière que prévue à l'article 15.3 en ce qui concerne les dividendes.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29849. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016004060/370.

(160002596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

PILuxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 4, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 202.158.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert.

THERE APPEARED:

Mrs. Natalja Haselton, residing at Klaipėdos pl. 7, Palanga, LT-00101, Lithuania (the Sole Shareholder),

here represented by Sara Lecomte, employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on December 21, 2015.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The Appearing party is the sole shareholder of PILuxco S.a.r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société a responsabilité limitée) with registered office at 4, rue d'Orange L-2267 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under B 202.158 (the Company). The Company was incorporated on November 17, 2015 enacted by the officiating notary.

The Sole Shareholder requested to undersigned notary to record the following:

I. that the agenda of the Meeting was as follows:

1. Cancellation of the existing 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each and creation of ten classes of Alphabet Shares amounting totally to twelve thousand five hundred (12,500) shares, each class of Alphabet Shares being represented by 1,250 shares.

2. Amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the creation of the Alphabet shares proposed in item 1.

3. Amendment to article 19 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the creation of the Alphabet shares proposed in item 1.

II. that the Meeting took the following Resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to cancel the existing 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each, and to create 10 classes of Alphabet amounting totally to twelve thousand five hundred (12,500) shares, i.e 1,250 shares per class (each hereinafter referred to as the "Class of Shares" and collectively "Classes of Shares") divided as follows:

One thousand two hundred and fifty (1,250) Class A Shares,

One thousand two hundred and fifty (1,250) Class B Shares,

One thousand two hundred and fifty (1,250) Class C Shares,

One thousand two hundred and fifty (1,250) Class D Shares,

One thousand two hundred and fifty (1,250) Class E Shares,

One thousand two hundred and fifty (1,250) Class F Shares,

One thousand two hundred and fifty (1,250) Class G Shares,

One thousand two hundred and fifty (1,250) Class H Shares,

One thousand two hundred and fifty (1,250) Class I Shares,

One thousand two hundred and fifty (1,250) Class J Shares,

Each share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and with such rights and obligations as set out in Company's Articles (hereinafter referred to as the "Alphabet Share and collectively "Alphabet Shares").

The Alphabet Shares are to be held as follows by the sole Shareholder:

One thousand two hundred and fifty (1,250) Class A Shares,

One thousand two hundred and fifty (1,250) Class B Shares,
One thousand two hundred and fifty (1,250) Class C Shares,
One thousand two hundred and fifty (1,250) Class D Shares,
One thousand two hundred and fifty (1,250) Class E Shares,
One thousand two hundred and fifty (1,250) Class F Shares,
One thousand two hundred and fifty (1,250) Class G Shares,
One thousand two hundred and fifty (1,250) Class H Shares,
One thousand two hundred and fifty (1,250) Class I Shares,
One thousand two hundred and fifty (1,250) Class J Shares,

The Share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Sole Shareholder adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “law”), redeem its own shares.

Second Resolution

As a consequence of the first and second resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles which shall henceforth read as follows:

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share), divided into (i) one thousand two hundred and fifty (1,250) class A «Alphabet» shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class B «Alphabet» shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class C «Alphabet» shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (iv) one thousand two hundred and fifty (1,250) class D «Alphabet» shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (v) one thousand two hundred and fifty (1,250) class E «Alphabet» shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vi) one thousand two hundred and fifty (1,250) class F «Alphabet» shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (vii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class G «Alphabet» shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share), (viii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class H «Alphabet» shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), (ix) one thousand two hundred and fifty (1,250) class I «Alphabet» shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share), (x) one thousand two hundred and fifty (1,250) class J «Alphabet» shares (in case of plurality, the Class J Shares and individually, a Class J Share).

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Alphabet share in addition to its par value is transferred.

Subject to compliance with Luxembourg Law, the Board of Managers shall be entitled, and the holders of the Last Class of Shares shall be entitled to require the Board of Managers to repurchase all the shares of the Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares or to the Board of Managers as the case may be, specifying the date on which the repurchase is to take place (the Repurchase Date)

Each share of the Last Class of Shares being repurchased in accordance with this article 6, shall entitle its holder to a pro rata portion of the Repurchase Price.

The repurchase of all the shares of the Last Class of Shares cannot have effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate amount of the share capital and the reserves that may not be distributed under the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the Law), or the Articles. Therefore, the repurchase can only be made by using sums available for distribution or the proceeds of a new issue of shares made with a view to carry out such redemption.

Immediately after the payment of the Repurchase Price, the Board of Managers shall make all appropriate measures, including but not limited to convening a general meeting of shareholders in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased shares.

Third Resolution

As a consequence of the first and second resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 19 of the Articles which shall henceforth read as follows:

Art. 19. Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

The Board of Managers may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Any Statutory Distributable profit shall be allocated to the holders of the Last Classes of Shares.

Estimate of costs

The parties estimate the value the amendment of the status at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.,

A COMPARU

Madame Natalja Haselton, résidant à Klaipėdos pl. 7, Palanga, LT-00101, Lituanie (l'associé unique)

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 21 décembre 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

La partie comparante est l'associée unique de PILuxco S.a r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.158 (ci-après la «société»). La société a été dûment constituée le 17 novembre 2015 par la notaire soussignée.

L'associé unique déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

I. L'ordre du jour est le suivant:

1. Annulation des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune existantes et création de dix catégories de parts sociales pour un montant total de douze mille cinq cents (12,500) actions, chaque catégorie de parts sociales étant représentée par mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales

2. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter le point 1 susmentionné de l'ordre du jour.

3. Modification de l'article 19 des Statuts de la Société afin de refléter le point 1 susmentionné de l'ordre du jour.

Première résolution

L'associé unique décide d'annuler les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune existantes et de créer dix catégories de parts sociales pour un montant total de douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, à savoir 1,250 parts sociales par catégorie (ci-après la «Catégorie de parts sociales»), et collectivement les «Catégories de parts sociales» réparties comme suit:

Mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie A,

Mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie B,

Mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie C,

Mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie D,

Mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie E,

Mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie F,

Mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie G,

Mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie H,

Mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie I,

Mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie J,

Chaque parts sociales ayant une valeur nominale de 1 euro (EUR 1.-) et avec tels droits et obligations qu'énoncés dans les Statuts de la Société.

Les catégories de parts sociales doivent être détenues par l'associé unique de la manière suivante:

Mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie A,

Mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie B,

Mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie C,

Mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie D,

Mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie E,

Mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie F,

Mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie G,

Mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie H,
Mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie I,
Mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie J

Seconde résolution

Afin de refléter la première résolution, l'Associé unique résout, par conséquent, de modifier l'article 6 des Statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement et indépendamment de leur classe, les Parts Sociales, et individuellement et indépendamment de leur classe, une Part Sociale), représentées par (i) mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Catégorie A et au singulier, une Part Sociale de Catégorie A), (ii) mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Catégorie B et au singulier, une Part Sociale de Catégorie B), (iii) mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Catégorie C et au singulier, une Part Sociale de Catégorie C), (iv) mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Catégorie D et au singulier, une Part Sociale de Catégorie D), (v) mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Catégorie E et au singulier, une Part Sociale de Catégorie E), (vi) mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Catégorie F et au singulier, une Part Sociale de Catégorie F), (vii) mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Catégorie G et au singulier, une Part Sociale de Catégorie G), (viii) mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Catégorie H et au singulier, une Part Sociale de Catégorie H), (ix) mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Catégorie I et au singulier, une Part Sociale de Catégorie I), (x) mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales de Catégorie J (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Catégorie J et au singulier, une Part Sociale de Catégorie J).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une catégorie part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées.

À condition d'observer les dispositions légales luxembourgeoises, le conseil de gérance aura droit, et les titulaires de la Dernière Classe de parts sociales auront le droit de forcer le conseil de gérance de racheter entièrement les parts sociales de la Dernière Classe de parts sociales à tout moment par notification des titulaires de la Dernière Classe de parts sociales ou du conseil de gérance selon le cas, en précisant la date à laquelle le rachat aura lieu (la Date de Rachat).

Chaque part sociale de la Dernière Classe de parts sociales rachetée selon les dispositions de cet Article 6 donnera à son titulaire le droit à une part pro rata du Prix de Rachat.

Le rachat de la Dernière Classe de parts sociales ne pourra avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous de la valeur du capital social et des réserves qui ne peuvent être distribuées selon la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ou les Statuts. Ainsi, le rachat ne pourra être effectué qu'en utilisant les réserves distribuables ou les bénéfices provenant d'une nouvelle émission Immédiatement après le paiement du Prix de Rachat, le conseil de gérance prendra les mesures nécessaires, y compris, mais non exclusivement, la convocation d'une assemblée générale en vue de réduire le capital social par l'annulation des parts sociales rachetées.

Troisième résolution

Afin de refléter la première résolution, l'Associé unique résout, par conséquent, de modifier l'article 19 des Statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le Conseil de gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Tout Bénéfice Distribuable Statutaire sera alloué aux détenteurs des Dernières Classes de parts sociales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, à la même date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 23 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22229. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004062/219.

(160001838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Swan Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 74.884.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of the month of December

Before Us Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), under-signed;

THERE APPEARED:

Louis Johannes Karel Jozef REIJTENBAGH, residing in Villa Mascotte, 3, rue des Girolees, MC-98000 Monte Carlo, Principality of Monaco (hereafter referred to as the “Sole Shareholder”),

here represented by Mr. Frank STOLZ, notary's clerk, residing professionally at 13, avenue François Clément L-5612, Mondorf-les-Bains, Luxembourg, (the “Proxy-holder”),

by virtue of a proxy, which after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, declared that it currently holds all the shares issued by Swan Investment Company, société anonyme, (the “Company”), a public limited company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed on 20 March 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 487 of 10 July 2000, with registered office at 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 74.884.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, took the following resolutions and made the following declarations:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the terms of the resolutions adopted by the directors of the Company on 23 December 2015, whereby the directors, among other things, decided to continue the Company to Anguilla.

The Sole Shareholder therefore resolves and formally confirms such former resolutions of the directors.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve and acknowledge that in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended and the International Business Companies Act, Revised Statutes of Anguilla, Chapter I20 (the “IBC Act”), the Company will formally transfer the statutory registered office, principal place of business, place of management and control, place of central administration and the effective headquarters of the Company from Luxembourg to Anguilla and more specifically to: Heywood House, South Hill, Anguilla, without prior dissolution of the Company and without interruption of its legal personality, continue into Anguilla as a private limited liability company and the Company upon its continuation will be known as Swan Investment Company S.A. and as a result of such continuation shall change its nationality from Luxembourg to that of Anguilla.

The aforementioned continuation into Anguilla by the Company, change of the registered office and change of nationality of the Company shall be subject to and with effect from the date of the certificate of continuation of the Company issued by the Registrar of Companies in Anguilla (the “Effective Date of Continuation”).

Third resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to amend article 1 of the current articles of incorporation of the Company so that they read as follows (English translation of the article 1 of the current articles of incorporation of the Company which are in French):

“**Art. 1.** At the date of applying to be continued into Anguilla as an -Anguilla private limited liability company governed by the International Business Companies Act, Revised Statutes of Anguilla, Chapter I20, the name of the Company was “Swan Investment Company”. From the date of continuation in Anguilla, the name of the Company is “Swan Investment Company S.A.”.

The first registered office of the Company on continuation is Heywood House, South Hill, Anguilla, being the office of the first registered agent.

The first registered agent of the Company on continuation is CMS Management Limited of Heywood House, South Hill, Anguilla.

The Company may by a resolution of shareholders or by a resolution of its directors change the location of its registered office or change its registered agent.

Any change of registered office or registered agent will take effect on the registration by the registrar of Anguilla of a notice of the change filed by the existing registered agent or a legal practitioner in Anguilla acting on behalf of the Company.

The Company is incorporated for an unlimited duration”

The Sole Shareholder notes that in accordance with article 96(4) of the IBC Act, the English translation of the current articles of incorporation of the Company shall continue to govern the Company for a period of two years of the Effective Date of Continuation or until they are amended to comply with the IBC Act, whichever is sooner, and resolves that the current articles of incorporation, along with the amendments made to article 1, shall for the purposes of section 96(4) of the IBC Act be the articles of the Company (the “Articles”) a copy of which is attached at Annexure 1 to this deed.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the balance sheet of the Company for the period ending on 21 December 2015. This balance sheet after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the filing of Form 11 with the Registrar of Companies in Anguilla for the purposes of the Company's continuation into Anguilla.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the directors of the Company for the performance of their duties to the date of the notarial deed.

Seventh resolution

The Sole Shareholder approves and/or confirms the resignation letters from Louis Johannes Karel Jozef REIJTENBAGH and Jan Marie Louise Emeri VAN HOLSBEECK, being directors of the Company, by which they resign from their position as directors of the Company with effect from the Effective Date of Continuation.

Eighth resolution

The Sole Shareholder approves Plaza Management Overseas S.A., with registered address at FH Corporate Services Ltd, P.O. Box 4649, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, continuing to act as the director of the Company upon its continuation into Anguilla.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company shall take all such steps as are necessary and required for it to be registered as a Company continuing to Anguilla, to notify its registration as a Company continuing in Anguilla to any competent Luxembourg authorities, and to cease to be registered in Luxembourg following its registration in Anguilla and resolves that any of the current directors, or once the certificate of continuation of the Company in Anguilla has been issued, the Company's proposed registered agent in Anguilla and/or Plaza Management Overseas S.A., or any of their authorised delegates be empowered to take all steps necessary in order to give effect to the resolutions above and if necessary to legalise and register the aforesaid decisions, with the power to sign public or private documents necessary for the fulfillment, execution and registration of the aforementioned decisions.

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves that all the above resolutions are subject to the condition precedent of the effective transfer of the Company's registered office to Anguilla taking place and the issuance of the certificate of continuation by the Registrar of Companies in Anguilla. The Sole Shareholder further resolves that the procedure for the de-registration of the Company will be effected at the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) as soon as a certificate of continuation will be issued by the Registrar of Companies in Anguilla is received.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par devant Nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

Louis Johannes Karel Jozef REIJTENBAGH, demeurant à Villa Mascotte, 3, rue des Girolees, MC-98000 Monte Carlo, Principauté de Monaco (l'“Actionnaire Unique”),

ici représenté par Monsieur Frank STOLZ, clerk de notaire, avec adresse professionnelle au 13, Avenue François Clément L-5612, à Mondorf-les-Bains, Luxembourg, (le “Mandataire”), en vertu d'une procuration, laquelle après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante déclare détenir actuellement toutes les parts sociales émises par Swan Investment Company, (la “Société”), une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg par un acte du notaire le 20 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 487 du 10 juillet 2000, ayant son siège social au 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 74.884.

Laquelle partie comparante, représentée tel qu'exposé ci-dessus, en tant qu'Actionnaire Unique de la Société, a pris les résolutions suivantes et a fait les déclarations ci-dessous:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'approuver les termes des résolutions adoptées par les administrateurs de la Société le 23 décembre 2015, par lesquelles les administrateurs ont décidé, entre autres, de continuer la Société à Anguilla.

L'Actionnaire Unique dès lors confirme formellement lesdites résolutions des administrateurs.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'approuver et de reconnaître que, conformément à la Loi de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, modifiée et à l'«International Business Companies Act», Statuts Révisés à Anguilla, chapitre I20 (l'Acte “IBC”), la Société transfère formellement son siège social, lieu principal de ses affaires, lieu de gestion et de contrôle, lieu d'administration centrale et les sièges effectifs de la Société de Luxembourg à Anguilla et plus spécifiquement à: Heywood House, South Hill, Anguilla, sans dissolution préalable de la Société et sans interruption de sa personnalité juridique, pour continuer à Anguilla en tant que société à responsabilité limitée et la Société, devant être continuée, sera connue sous la dénomination de Swan Investment Company S.A; et, en conséquence de ladite continuation, changera sa nationalité de luxembourgeoise à celle d'Anguilla. Ladite continuation de la Société à Anguilla, le changement de siège social et le changement de nationalité de la Société seront soumis à et prendront effet à partir de la date du certificat final de l'enregistrement de la Société émis par le Registre des Sociétés d'Anguilla (“La Date Effective de Continuation”).

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 1 des présents statuts de constitution de la Société qui se lisent comme suit:

“ **Art. 1^{er}** . A la date de l'introduction de la demande visant à continuer son existence à Anguilla, - en tant que société à responsabilité limitée d'Anguilla contrôlée par le «International Business Companies Act», chapitre I20, le nom de la Société était Swan Investment Company. A partir de la date de sa continuation à Anguilla, le nom de la Société est Swan Investment Company S.A.”

Le premier siège social de la Société devant être continuée est établi à Heywood House, South Hills, Anguilla, lequel est le siège du premier agent enregistré.

Le premier agent enregistré de la Société devant être continuée est CMS Management Limited, de Heywood House, South Hill, Anguilla.

La société peut, par une résolution de ses actionnaires ou par une résolution de ses administrateurs, modifier le lieu de son siège social ou changer son agent enregistré.

Tout changement de siège social ou d'agent enregistré prendra effet au moment de l'enregistrement par le registre d'Anguilla d'une notification de changement déposée par l'agent enregistré existant ou un praticien du droit à Anguilla, agissant pour le compte de la Société.

La Société est constituée pour une durée illimitée.”

L'Actionnaire Unique note que, conformément à l'article 96(4) de l'Acte IBC, la traduction anglaise des présents statuts de la constitution de la Société continueront à régir la Société pendant une période de deux ans à partir de la Date Effective de Continuation ou jusqu'à ce qu'ils soient modifiés pour être conformes à l'Acte IBC, selon la première de ces éventualités, et décide que les présents statuts de constitution, ainsi que les modifications apportées à l'article 1, aux fins du paragraphe 96(4) de l'Acte IBC, constitueront les statuts de la Société (les “Statuts”) une copie desquels sera annexée à l'Annexe 1 de cet acte.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'approuver le bilan de la Société pour une 8 -période se terminant le 21 décembre 2015. Ce bilan, après avoir été signé ne varietur par les personnes comparantes et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être déposé avec lui pour les formalités d'enregistrement.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'approuver l'enregistrement du formulaire 11 auprès du Registre des Sociétés à Anguilla aux fins de la continuation de la Société à Anguilla.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de donner décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à la date de l'acte notarié.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique approuve et/ou confirme les lettres de démission de Johannes Karel Jozef REIJTENBAGH et de Jan Marie Louise Emeri VAN HOLSBEECK, administrateurs de la Société, par laquelle ils démissionnent de leur poste d'administrateurs de la Société avec effet à partir de la Date Effective de Continuation.

Huitième résolution

L'Actionnaire Unique approuve le fait que Plaza Management Overseas S.A., dont le siège social est FH Corporate Services Ltd, P.O. Box 4649, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, continue à agir en tant qu'administrateur de la Société après sa Continuation à Anguilla.

Neuvième résolution

L'Actionnaire Unique décide que la Société prendra toutes les mesures nécessaires et requises pour être enregistrée comme Société continuant à Anguilla, de notifier ledit enregistrement en tant que Société continuant à Anguilla à toute autorité luxembourgeoise compétente, et de cesser d'être enregistrée au Luxembourg suite à son enregistrement à Anguilla et décide que n'importe lequel des administrateurs actuels, une fois émis le certificat de la continuation de la Société à Anguilla, ou les agents enregistrés proposés par la Société à Anguilla et/ou de Plaza Management Overseas S.A., ou tout représentant autorisé soit habilité à prendre toutes les mesures nécessaires pour donner effet aux résolutions ci-dessus et, si nécessaire, de légaliser et d'enregistrer les décisions ci-dessus avec le pouvoir de signer des documents privés et publics nécessaires pour l'accomplissement, l'exécution et l'enregistrement des décisions susmentionnées.

Dixième résolution

L'Actionnaire Unique décide que les résolutions ci-dessus sont sujettes à la condition suspensive du transfert effectif du siège de la Société à Anguilla et de l'émission du certificat de sa continuation par le Registre des Sociétés à Anguilla. L'Actionnaire Unique décide que la procédure nécessaire au réenregistrement de la Société sera mise en oeuvre au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès que sera reçu un certificat de continuation émis par le Registre des Sociétés d'Anguilla.

Coûts

Le montant total des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de ce présent acte, est approximativement de mille sept cents euros (EUR 1.700).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par la présente qu'à la requête du comparant ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la requête de ce comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire du comparant, le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et adresse, a signé avec Nous le présent acte.

Signé: F. Stolz, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. GAC/2015/12060. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2016004187/212.

(160003164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Camile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.831.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the eighteenth of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED

Ms. Lena Harriet Marie Holmdahl, born on 16 August 1957 in Örgryte, Sweden and residing at Rue du Ronzier, 5, 1260 Nyon, Switzerland (the Sole Shareholder),

represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (the Attorney), by virtue of a power of attorney given under private seal, which after having been signed “ne varietur” by the Sole Shareholder and the undersigned notary, will be registered with the present minute.

The appearing person, represented as aforesaid, hereby declared and requested the notary to act that:

I. Camile S.A., a public limited liability company (société anonyme) has its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, had been registered with the Luxembourg trade and companies register under number B. 75831 (the Company), had been incorporated by a deed of incorporation on 2 May 2000 before Maître Gérard Lecuit, Notary residing in Luxembourg, and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 658 page 31552 on 14 September 2000.

II. the subscribed shares of the Company amounted currently to thirty-one thousand euro (EUR31,000), represented by three hundred and ten (310) shares (actions) having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, fully paid up;

III. the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial statements of the Company;

IV. the Sole Shareholder acquired all the shares (action) of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company;

V. the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company (the Liquidator), has issued a Liquidator's report dated 10 December 2015, attached to the present deed;

VI. the declarations of the Liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by C.A.S. Services S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.68.168 acting, as auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) (the Auditor);

VII. the Sole Shareholder takes note of and approves the Auditor's report dated on 11 December 2015;

VIII. the Sole Shareholder grants full discharge to the Auditor for the performance of its mandate in connection with the liquidation of the Company;

IX. the Sole Shareholder, in its capacity as Liquidator, declares that (I) it hereby waives any receivables held against the Company at the date of this notarial deed, that (II) all the other known debts of the Company have been paid in full and that (III) it takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is terminated without prejudice as it assumes all the liabilities of the dissolved Company;

X. the shareholder's register and all the shares (actions) of the Company have been cancelled;

XI. the Sole Shareholder fully discharges the directors of the Company for their mandate up to this date; and

XII. the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved Company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

Madame Lena Harriet Marie Holmdahl, née le 16 août 1957, à Örgryte, Suède et ayant son adresse professionnelle à Rue du Ronzier, 5, 1260 Nyon, Suisse, (l'Actionnaire Unique)

représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que Camile S.A., une société anonyme, a son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B.75831 (la Société); a été constituée suivant acte passé le 2 mai 2000 par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 658 page 31552 le 14 septembre 2000;

II. Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (EUR 31 000), représentés par trois cent dix (310) actions de cent euro (EUR100) chacune, chacune intégralement libérée;

III. Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la Société et de la situation financière de la Société;

IV. Que l'Actionnaire Unique est devenu propriétaire de toutes les actions de la Société et qu'en tant qu'Actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Que l'Actionnaire Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société (Liquidateur), a émit un rapport du Liquidateur daté du 10 décembre 2015 joint en annexe au présent acte;

VI. Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par C.A.S. Services S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.68.168, en tant que commissaire à la liquidation (le Commissaire);

VII. Que l'Actionnaire Unique, prend note du rapport du Commissaire en date du 11 décembre 2015 et approuve ce celui-ci;

VIII. Que l'Actionnaire Unique, donne décharge au Commissaire pour la réalisation de son mandat dans le cadre de la liquidation de la Société;

IX. Que l'Actionnaire Unique, en tant que liquidateur, déclare (I) qu'il renonce à toutes ses créances détenues contre la Société à la date du présent acte, (II) que toutes les autres dettes connues de la Société ont été payées et en outre (III) qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

X. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des Actionnaires et des actions de la Société.

XI. Que l'Actionnaire Unique donne pleine et entière décharge à tous les administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

XII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la Société dissoute.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 décembre 2015. 2LAC/2015/30074. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004492/112.

(160004439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Sagical S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 122.558.

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Kamelia S.A., une société régie par les lois luxembourgeoise ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B131.167 (ci-après "l'Actionnaire Unique"),

ici représenté par Monsieur Liridon Elshani, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2015,

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle partie comparante, agissant comme mentionné ci-dessus, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée «Sagical S.A. - SPF», société anonyme, avec son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B et au numéro 122.558 (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 20 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 158 du 10 février 2007;

- Que les statuts de ladite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 681 du 15 mars 2014;

- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, toutes entièrement libérées;

- Que l'Actionnaire Unique est le seule propriétaire de toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société;

- Que l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;

- A cet effet, l'Actionnaire Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il a émis un rapport de liquidation, lequel restera annexé au présent acte, et a ainsi requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations selon lesquelles (i) le passif de la Société est réglé et (ii) le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. Le liquidateur déclare en outre que, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement connus et inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Actionnaire Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. En conséquence, tout le passif de ladite Société est réglé et les actifs restants sont transférés au profit de l'Actionnaire Unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société Ser.Com S.à.r.l., ayant son siège social au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L- 1331 Luxembourg et enregistrée au près du R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B117.942, agissant en tant que commissaire à la dissolution;

- Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique en fonction, au commissaire aux comptes et au commissaire à la dissolution de la Société pour l'exécution de leurs mandats;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg;

Le porteur d'une expédition des présentes dispose de tous pouvoirs nécessaires pour accomplir toutes les formalités relatives aux publications, radiations, ou dépôts en vertu des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30070. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005055/57.

(160003911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

SSCP Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 136.932.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société SSCP Security S.à r.l. du 12 janvier 2016

1. Acceptation de la démission de Monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant au 7, rue Lou Hemmer, 1748, Luxembourg - Findel, en tant que gérant de la Société avec effet au 11 janvier 2016.

2. Acceptation de la nomination de Madame Monica Morsch, née le 3 juin 1987 à Craiova, Roumanie, résidante au 7, rue Lou Hemmer, 1748, Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 11 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056337/16.

(160015818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

SSCP Spring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 196.224.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société SSCP Spring S.à r.l. du 12 janvier 2016

1. Acceptation de la démission de Monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant au 7, rue Lou Hemmer, 1748, Luxembourg - Findel, en tant que gérant de la Société avec effet au 11 janvier 2016.

2. Acceptation de la nomination de Madame Monica Morsch, née le 3 juin 1987 à Craiova, Roumanie, résidante au 7, rue Lou Hemmer, 1748, Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 11 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056338/16.

(160015851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

SSCP Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 137.667.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société SSCP Style S.à r.l. du 12 janvier 2016

1. Acceptation de la démission de Monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant au 7, rue Lou Hemmer, 1748, Luxembourg - Findel, en tant que gérant de la Société avec effet au 11 janvier 2016.

2. Acceptation de la nomination de Madame Monica Morsch, née le 3 juin 1987 à Craiova, Roumanie, résidante au 7, rue Lou Hemmer, 1748, Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 11 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056339/16.

(160015864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Suisscourtagé Corporate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.538.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement le 15 décembre 2015

1. La démission de Monsieur Christophe GOUDOU en tant que Gérant Unique de la société, est acceptée;

2. Monsieur Jérôme RAGAS, Directeur Général, né le 9 août 1969 à Arcachon, France, résidant au 215 Ter Chemin de Terron, La centenaire, F-06200 Nice, est nommé nouveau Gérant Unique pour une durée illimitée.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2016056346/13.

(160015113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

T.Rowe Price Funds Series II Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 180.915.

EXTRAIT

En date du 31 décembre 2015, il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Christopher ROTHERY and Monsieur Timothy NOEL ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateurs de la Société T. ROWE PRICE SERIES II SICAV avec effet au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

T. ROWE PRICE SERIES II SICAV

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2016056354/16.

(160015613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Target Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 149.637.

Suite à la démission de Mme Petra Reinhard Keller du conseil d'administration au 25 janvier 2016, Mr. Michael Lange, professionnellement domicilié à 16 rue Jean-Pierre Bresseur, L-1258 Luxembourg, a été coopté en tant que membre du conseil de la société susmentionnée avec effet au 25 janvier 2016 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2016056355/13.

(160015826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

The Factory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.809.

—
EXTRAIT

En date du 22 janvier 2016, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Adrian Brindley, en tant que gérant B de la Société, a été acceptée avec effet au 18 décembre 2015.

- M. Christopher Tranter, né à Wolverhampton (Royaume-Uni) le 17 octobre 1957, avec adresse professionnelle à LCP House, The Pensnett Estate, Kingswinford, DY6 7NA West Midlands, a été élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 18 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

Madame Virginia Strelen, gérant A;

Madame Barbara Neuerburg, gérant A;

Monsieur Maxime Giraud, gérant B; et

Monsieur Christopher Tranter, gérant B

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016056361/21.

(160015402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Trust Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 171.052.

—
Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Laetitia ANTOINE a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 21 janvier 2016.

De plus, il ressort d'une seconde lettre de démission adressée à la Société que Monsieur Olivier HAMOU a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 21 janvier 2016.

Enfin, il ressort d'une troisième lettre de démission adressée à la Société que Madame Marcia ALLEN a démissionné de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 21 janvier 2016.

Par conséquent, Monsieur Robert SKOMER devient le gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Trust Capital Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016056367/19.

(160015760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.081.

—
Il est notifié que:

- Deloitte S.A., a démissionné avec effet au 1^{er} janvier 2016 de sa fonction de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société.

Il est encore notifié que suite aux décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société:

- KPMG Luxembourg, une société coopérative de droit luxembourgeois immatriculée sous le numéro B149133 auprès du R.C.S. Luxembourg et ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2022.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2016056372/17.

(160015254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

TH Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 202.365.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession signé le 21 janvier 2016 que Three Hills I S.à r.l., associé unique de la Société, a transféré six mille huit cent soixante-dix-sept (6.877) parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Evie Services Limited, une société ayant son siège social au 1401-1402 Sheikh Zayed Road, Maze Tower, Dubaï, Emirats-Arabes Unis immatriculée auprès du Registre de Commerce de Dubaï sous le numéro IC 20140656.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056376/15.

(160015320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

TPG Utrecht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.554.

—
Veuillez noter que l'adresse du gérant Pedro Fernandes das Neves est la suivante:

5c rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg

Veuillez noter que le pays de naissance du gérant Pedro Fernandes das Neves est le Portugal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016056381/11.

(160015029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

TRESTERA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 131.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 20, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 187.311.

—
AUSZUG

Aus dem Protokoll der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 18.01.2016 geht hervor, dass Herr Olaf Zachert und Frau Dr. Sibylle Peter von ihren Mandaten als Geschäftsführer der Kategorie B zurück getreten sind.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18.01.2016.

Gleichlautender Auszug

Die Geschäftsleitung

Référence de publication: 2016056386/15.

(160015011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

G-Core Innovations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 734.097,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 202.216.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of December.

Before US Maître Henri BECK, notary public residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

G-Core Holding S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 202.183,

here represented by Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 23, 2015.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The entity appearing, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The entity appearing is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “G-Core Innovations S.à r.l.”, having its registered office at 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 202.216, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 4th, 2015, not yet published in the “Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations” (the “Company”).

II. The Company's share capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand, five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The Sole Shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to waive its right to convening notice. The Sole Shareholder considered itself as duly convened and declared having a perfect knowledge of the agenda, which was communicated in advance to it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by seven hundred and twenty-one thousand, five hundred and ninety-seven Euro (EUR 721,597.-), in order to raise it from its present amount of twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) to seven hundred and thirty-four thousand, ninety-seven Euro (EUR 734,097.-), by the creation and issue of seven hundred and twenty-one thousand, five hundred and ninety-seven (721,597) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, G-Core Holding S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to all the new shares and to have them fully paid up in the amount of seven hundred and twenty-one thousand, five hundred and ninety-seven Euro (EUR 721,597.-), by a contribution in kind consisting of three hundred and ten (310) shares representing one hundred percent (100%) of the issued share capital of G-Core Labs S.A., a public limited liability company (“société anonyme”) governed by the Luxembourg laws, having its registered office at 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.832, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the fair market value of seven million, two hundred and fifteen thousand, nine hundred and seventy-seven Euro (EUR 7,215,977.-) (the “Contribution in Kind”).

Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a declaration from the sole manager of the Company, dated December 23, 2015; and
- a declaration from G-Core Holding S.à r.l., prenamed, dated December 23, 2015.

The excess amount of six million, four hundred and ninety-four thousand, three hundred and eighty Euro (EUR 6,494,380.-) of the Contribution in Kind shall be allocated to the share premium account of the Company.

G-Core Holding S.à r.l., prenamed, declared that:

- it is the sole full legal and beneficial owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable; and
- the Contribution in Kind is free from any pledge, charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights.

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend the article 5 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

“ Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's share capital is set at seven hundred and thirty-four thousand, ninety-seven Euro (EUR 734,097.-) represented by seven hundred and thirty-four thousand, ninety-seven (734,097) shares in registered form having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.4. In addition to the contributions to the Company in the form of share capital, shareholders may also make contributions to own funds not remunerated by new shares recording under the account 115 of the Luxembourg Standard Chart of Accounts to the Company.”.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and to empower and authorize the sole Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand- Duché de Luxembourg.

A comparu:

G-Core Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.183,

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «G-Core Innovations S.à r.l.», ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 202.216 constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 décembre 2015, non-encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. L'Associé Unique, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de renoncer à son droit de convocation. L'Associé Unique se considère comme dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 721.597,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à sept cent trente-quatre mille quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 734.097,-), par la création et l'émission de sept cent vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (721.597) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, G-Core Holding S.à r.l., prénommée, par sa mandataire, a déclaré souscrire à toutes les nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour le montant de sept cent vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 721.597,-), par un apport en nature de trois cent dix (310) actions représentant cent pourcent (100%) du capital social de G-Core Labs S.A., une société anonyme régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 2A, rue Albert

Borschette, L- 1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.832, qui sont transférées et acceptées par la Société à leur valeur de marché de sept millions deux cent quinze mille neuf cent soixante-dix-sept euros (EUR 7.215.977,-) (l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- une déclaration du gérant unique de la Société, en date du 23 décembre 2015; et
- une déclaration de G-Core Holding S.à r.l., prénommée, en date du 23 décembre 2015.

Le montant excédentaire de six millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre-vingts euros (EUR 6.494.380,-) de l'Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

G-Core Holding S.à r.l., prénommée, a déclaré que:

- elle est la seule pleine propriétaire de l'Apport en Nature et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement, conventionnellement et librement transmissibles; et
- l'Apport en Nature est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à sept cent trente-quatre mille quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 734.097,-) représenté par sept cent trente-quatre mille quatre-vingt-dix-sept (734.097) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.4. En plus des apports faits à la Société sous la forme de capital social, les associés auront la possibilité de procéder à des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres enregistrés sous le compte 115 conformément au Plan Comptable Normalisé luxembourgeois.».

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité au Gérant unique de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11915. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006601/166.

(160005525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Golden Flax Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.115.

CLOSURE OF LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of December.

Before Us Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

GOLDEN FLAX LIMITED, a limited company organized and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 13, Karaiskakis Street, CY-3032 Limassol, Cyprus, registered with the Companies' Register of Limassol under the number 291347,

The appearing party is hereby represented by Peggy Simon, employee, professionally residing at L-6475 Echternach, 9, Rabatt by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited liability company Golden Flax S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 167.115 has been incorporated by deed of the notary Aloyse BIEL, then residing at Esch-sur-Alzette, in replacement of the notary Francis KESSELER, then residing in Esch-sur-Alzette, on the 21st of February 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 918 of April 7, 2012, and which articles of incorporation have never been amended.

The company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on the 10th of December 2015, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The extraordinary general meeting, being held under private seal on December 24, 2015, after having taken notice of the report of the liquidator, has named as auditor-controller the company EXAUDIT S.A., having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" of Luxembourg under the number B 124982.

A copy of the said report of the liquidator established on 23 December 2015, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, having taken notice of the report established by the auditor-controller, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The sole shareholder gives full discharge to the managers for the execution of their mandates.

Third resolution

The sole shareholder gives full discharge to the liquidator and to the auditor-controller for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The closing of the liquidation is pronounced.

Fifth resolution

The assets of the company, after deduction of all liquidation fees and expenses, will be attributed to the sole shareholder.

Sixth resolution

It is decided that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to the sole shareholder and the creditors who haven't been present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

GOLDEN FLAX LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit Chypriote, ayant son siège social au 13, Karaiskakis Street, CY-3032 Limassol, Chypre, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro 291347.

La partie comparante est ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée Golden Flax S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 167.115, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement du notaire Francis KESSELER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 février 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 918 du 7 avril 2012, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 24 décembre 2015, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société anonyme EXAUDIT S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982 comme commissaire-vérificateur, avec la mission de faire rapport sur la gestion du liquidateur.

Une copie dudit rapport du liquidateur établi en date du 23 décembre 2015 après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et du notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport émis par le commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'associé unique donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

La clôture de la liquidation de la société est prononcée.

Cinquième résolution

Le solde des avoirs de la société, après déduction de tous frais et dépens, sera attribué à l'associé unique.

Sixième résolution

Il est décidé en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou à l'associé unique

qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11955. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006607/118.

(160005874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Grohe Luxembourg Four S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.481.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of the month of December,
Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Grohe Luxembourg Four S.A. (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 188481, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 June 2014, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 10 September 2014 number 2434, page 116799. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, aforementioned, dated 28 October 2014, published in the Mémorial on 2 December 2014 number 3651, page 175226.

The meeting was presided by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, acting as chairman of the meeting. The meeting then appointed as secretary and scrutineer Mr Mustafa Nezar, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I. The shareholders represented together with the number of shares held are shown on an attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer, and the undersigned notary. This list as well as the proxies will remain attached to this deed to be filed therewith with the registration authorities.

II. It appears from said attendance list that all five hundred and ten million (510,000,000) class A shares, four hundred and eighty-nine million nine hundred and ninety-nine thousand (489,999,000) class B shares and one thousand (1,000) preferred shares, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, issued by the Company were duly represented at this general meeting so that the entire issued share capital and all shareholders of the Company were represented at this general meeting and declared having had sufficient prior knowledge of its agenda.

III. This general meeting of shareholders was therefore regularly constituted and could validly deliberate on all items of the agenda.

IV. The items on which resolutions were to be passed were as follows:

1. To amend the current financial year of the Company so that it shall begin on 1 April each year and end on 31 March the following year with effect as from 1 January 2016 so that (i) the current financial year of the Company shall end on 31 December 2015, (ii) the next financial year shall exceptionally run from 1 January 2016 to 31 March 2016, and (iii) each subsequent financial year of the Company will start on 1 April each year and end on 31 March of the following year; and

2. To amend, as a consequence of the resolution to be adopted under item 1. of this agenda, article 16 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

" **16. Business year.** The Company's financial year starts on 1 April of each year and ends on the 31 March of the following year, save for (i) the Company's financial years until 31 December 2015 each of which shall start on 1 January and end on 31 December of each year, and (ii) the transitional financial year of the Company starting on 1 January 2016 and ending on 31 March 2016."

After due deliberation, the general meeting of shareholders of the Company unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

It was resolved to amend the current financial year of the Company so that it shall begin on 1 April each year and end on 31 March the following year with effect as from 1 January 2016 so that (i) the current financial year of the Company shall end on 31 December 2015, (ii) the next financial year shall exceptionally run from 1 January 2016 to 31 March 2016, and (iii) each subsequent financial year of the Company will start on 1 April each year and end on 31 March of the following year.

Second resolution

As a consequence of the first resolution above, it was resolved to amend article 16 of the Company's articles of incorporation so as to read as set forth in the above agenda.

There being no further items on the above agenda, this meeting was thereupon closed.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing parties, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Es Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes

Im Jahr zweitausendfünfzehn, am dreiundzwanzigsten Tag des Monats Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Léonie GRETHEN, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

fand die außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der Grohe Luxembourg Four S.A. (die "Gesellschaft"), eine dem Luxemburgischen Recht unterliegende Aktiengesellschaft, mit Sitz in 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 188481, gegründet durch eine notarielle Urkunde vom Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg, vom 26. Juni 2014, dessen Satzung (die "Satzung") im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") unter der Nummer 2434 (Seite 116799) am 10. September 2014 veröffentlicht wurde, statt. Die Satzung wurde zum letzten Mal am 28. Oktober 2014 durch eine notarielle Urkunde des Notars Jean Seckler, vorhergehend genannt, welche im Mémorial unter der Nummer 3651 (Seite 175226) am 2. Dezember 2014 veröffentlicht wurde, abgeändert.

Als Vorsitzender der Hauptversammlung amtierte Frau Monique Drauth, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg. Die Hauptversammlung ernannte anschließend Herrn Mustafa Nezar, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg, als Protokollführer und Stimmenzähler.

Der Vorsitzende erklärte und beauftragte den unterzeichnenden Notar, Folgendes festzustellen:

I. Die vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste eingetragen, welche von den Bevollmächtigten, dem Vorsitzenden, dem Protokollführer und Stimmenzähler sowie dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste bleibt, ebenso wie die Vollmachten, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

II. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche von der Gesellschaft ausgegebenen fünfhundertundzehn Millionen (510.000.000) Klasse A Aktien, vierhundertneunundachtzig Millionen neunhundertneunundneunzigtausend (489.999.000) Klasse B Aktien und eintausend (1.000) Vorzugsaktien mit einem Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0,01) bei dieser Hauptversammlung vertreten waren, so dass das gesamte Gesellschaftskapital und alle Aktionäre der Gesellschaft bei dieser Hauptversammlung vertreten waren. Die Aktionäre erklärten, dass ihnen die nachstehende Tagesordnung im Vorgang bekannt gewesen sei.

III. Obenstehendem zufolge war diese Hauptversammlung ordnungsgemäß einberufen und war hinsichtlich der nachstehenden Tagesordnung beschlussfähig.

IV. Die Tagesordnungspunkte der Versammlung waren die folgenden:

1. Änderung des derzeitigen Geschäftsjahres der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2016, so dass es jedes Jahr am 1. April anfängt und am 31. März des folgenden Jahres endet, wobei (i) das derzeitige Geschäftsjahr der Gesellschaft am 31. Dezember 2015 enden soll, (ii) das darauffolgende Geschäftsjahr ausnahmsweise vom 1. Januar 2016 bis zum 31. März 2016 laufen soll, und (iii) ein jedwedes darauffolgendes Geschäftsjahr der Gesellschaft am 1. April eines jeden Jahres beginnen und am 31. März des folgenden Jahres enden soll; und

2. Änderung von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft als Folge des auf Punkt 1. dieser Tagesordnung zu fassenden Beschlusses, welcher wie folgt lauten soll:

" **16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. April eines Jahres und endet am 31. März des darauffolgenden Jahres, mit Ausnahme (i) der Geschäftsjahre der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2015, die jeweils am 1. Januar eines Jahres beginnen und am 31. Dezember desselben Jahres enden, und (ii) des Geschäftsjahres der Gesellschaft, das übergangsweise am 1. Januar 2016 beginnt und am 31. März 2016 endet."

Nach Beratung fasste die Hauptversammlung der Gesellschaft einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Es wurde beschlossen, das derzeitige Geschäftsjahr der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2016 zu ändern, so dass es jedes Jahr am 1. April anfängt und am 31. März des folgenden Jahres endet, wobei (i) das derzeitige Geschäftsjahr der Gesellschaft am 31. Dezember 2015 enden soll, (ii) das darauffolgende Geschäftsjahr ausnahmsweise vom 1. Januar 2016 bis zum 31. März 2016 laufen soll, und (iii) ein jedwedes darauffolgendes Geschäftsjahr der Gesellschaft am 1. April eines jeden Jahres beginnen und am 31. März des folgenden Jahres enden soll.

Zweiter Beschluss

Es wurde beschlossen, Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft als Folge des vorhergehenden ersten Beschlusses zu ändern, welcher fortan so, wie in der oben genannten Tagesordnung unter Tagesordnungspunkt 2. dargelegt, lauten soll.

Mangels weiterer Tagesordnungspunkte wurde die Hauptversammlung beendet.

Kosten und Ausgaben

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde getragen werden, werden auf tausenddreihundert Euro (EUR 1.300,-) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärte hierbei, dass auf Anfrage der oben genannten Parteien das vorliegende Dokument auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Anfrage derselben Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Fassung Vorrang haben.

Aufgenommen wurde die Urkunde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, haben dieselben die vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Drauth, Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41497. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 6. Januar 2016.

Référence de publication: 2016006615/135.

(160005449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Nitos Café, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 157.983.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016067526/10.

(160029832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

North Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 149.413.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2016.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2016067527/11.

(160029990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

North Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 149.413.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2016.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2016067528/11.

(160029991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Novellex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton.
R.C.S. Luxembourg B 45.025.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Pour ordre

Weber Jean-Nicolas

Administrateur

Référence de publication: 2016067529/13.

(160029753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Oceane Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4925 Bascharage, 11, rue de Hautcharage.
R.C.S. Luxembourg B 172.894.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016067532/10.

(160029835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

OSCAR Lux TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 177.387.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067537/9.

(160029774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

MS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Luxembourg, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 66.939.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2016067500/11.

(160029814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

MS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Luxembourg, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 66.939.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2016067501/11.

(160029816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Nordcap S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 155.881.

EXTRAIT

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2016067521/14.

(160029739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Lafayette Holdings Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 186.223.

Les comptes annuels pour la période du 10/04/2014 (date de constitution) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067447/10.

(160030310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Lokris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.825,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 112.357.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Nicholas Mamakos / Niki Merevi

Category B Manager / Category A Manager

Référence de publication: 2016067449/12.

(160029651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

La Casona Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2016.

Référence de publication: 2016067445/10.

(160029690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

IsatyLux, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 35, rue de l'hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 195.744.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2016067422/12.

(160030189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

IFM Luxembourg (Poland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.164.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067423/9.

(160030300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: PLN 1.114.579.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE TWENTY-SECOND DAY OF DECEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- 1) KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Wolowska 8, 51-116 Wroclaw, Poland,
- 2) InvestCapital Malta Ltd, a limited liability company, with registered office at The Hub, Triq Sant' Andrija, San Gwann, SGN 1612 Malta,

both duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as members of SECAPITAL S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph

ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 11 December 2015 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The members, represented as above stated, request the undersigned notary to document the following:

First resolution

The members resolve to increase the Company's corporate capital by an amount of PLN 34,182,000 (thirty-four million one hundred eighty-two thousand Polish zloty) in order to raise it from PLN 1,080,397,000 (one billion eighty million three hundred ninety-seven thousand Polish zloty) to PLN 1,114,579,000 (one billion one hundred fourteen million five hundred seventy-nine thousand Polish zloty) by the creation and issue of 34,182 (thirty-four thousand one hundred eighty-two) new Class F corporate units, with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class F corporate units.

The members resolve to allocate the new Class F corporate units to Compartment F.

The members also resolve to increase the legal reserve related to Compartment F by an amount of PLN 3,418,200 (three million four hundred eighteen thousand two hundred Polish zloty) to raise it from PLN 28,824,400 (twenty-eight million eight hundred twenty-four thousand four hundred Polish zloty) to PLN 32,242,600 (thirty-two million two hundred forty-two thousand six hundred Polish zloty).

Subscription - Payment

The minority member having renounced to the subscription of the Class F corporate units to be issued, thereupon appears KRUK S.A., pre-designated, represented as above stated, who declares to subscribe to the 34,182 (thirty-four thousand one hundred eighty-two) newly issued Class F corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each and to fully pay them up, together with the amount relating to the increase of the legal reserve related to Compartment F, by a contribution in cash, so that the total amount of PLN 37,600,200 (thirty-seven million six hundred thousand two hundred Polish zloty) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The members resolve to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which henceforth will be read as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at PLN 1,114,579,000 (one billion one hundred fourteen million five hundred seventy-nine thousand Polish zloty) divided into 282,028 (two hundred eighty-two thousand twenty-eight) Class A corporate units allocated to compartment A, 50,378 (fifty thousand three hundred seventy-eight) Class B corporate units allocated to compartment B, 11,724 (eleven thousand seven hundred twenty-four) Class C corporate units allocated to compartment C, 26,904 (twenty-six thousand nine hundred four) Class D corporate units allocated to compartment D, 175,072 (one hundred seventy-five thousand seventy-two) Class E corporate units allocated to compartment E, 322,426 (three hundred twenty-two thousand four hundred twenty-six) Class F corporate units allocated to compartment F and 246,047 (two hundred forty-six thousand forty-seven) Class G corporate units allocated to compartment G with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately four thousand seven hundred Euro (EUR 4,700.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-DEUX DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Wolowska 8, 51 -11 6 Wroclaw, Pologne,
- 2) InvestCapital Malta Ltd, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à The Hub, Triq Sant' Andrija, San Gwann, SGN 1 612 Malte,

toutes deux ici représentées par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1 653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par deux procurations données sous seing privé lesquelles, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement,

agissant en leur qualité d'associées de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 11 décembre 2015 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associées, représentées comme stipulé ci-dessus, requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 34.182.000 (trente-quatre millions cent quatre-vingt-deux mille zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 1.080.397.000 (un milliard quatre-vingts millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille zloty polonais) à PLN 1.114.579.000 (un milliard cent quatorze millions cinq cent soixante-dix-neuf mille zloty polonais), par la création et l'émission de 34.182 (trente-quatre mille cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, émises au pair, libérées en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie F déjà existantes.

Les associées décident d'allouer les nouvelles parts sociales de catégorie F au Compartiment F.

Les associées décident également d'augmenter la réserve légale relative au Compartiment F à concurrence d'un montant de PLN 3.418.200 (trois millions quatre cent dix-huit mille deux cents zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 28.824.400 (vingt-huit millions huit cent vingt-quatre mille quatre cents zloty polonais) à PLN 32.242.600 (trente-deux millions deux cent quarante-deux mille six cents zloty polonais).

Souscription - Libération

L'associée minoritaire ayant renoncé à la souscription des parts sociales de catégorie F, a ensuite comparu KRUK S.A., prédésignée, représentée comme stipulé ci-dessus, qui a déclaré souscrire aux 34.182 (trente-quatre mille cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et les libérer intégralement, ensemble avec le montant de l'augmentation de la réserve légale relative au Compartiment F, le tout moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant total de PLN 37.600.200 (trente-sept millions six cent mille deux cents zloty polonais) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les associées décident de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 1.114.579.000 (un milliard cent quatorze millions cinq cent soixante-dix-neuf mille zloty polonais) représenté par 282.028 (deux cent quatre-vingt-deux mille vingt-huit) parts sociales de catégorie A affectées au compartiment A, 50.378 (cinquante mille trois cent soixante-dix-huit) parts sociales de catégorie B affectées au compartiment B, 11.724 (onze mille sept cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie C affectées au compartiment C, 26.904 (vingt-six mille neuf cent quatre) parts sociales de catégorie D affectées au compartiment D, 175.072 (cent soixante-quinze mille soixante-douze) parts sociales de catégorie E affectées au compartiment E, 322.426 (trois cent vingt-deux mille quatre cent vingt-six) parts sociales de catégorie F affectées au compartiment F et 246.047 (deux cent quarante-six mille quarante-sept) parts sociales de catégorie G affectées au compartiment G d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à quatre mille sept cents euros (EUR 4.700,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41528. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016005063/137.

(160003452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Huellemann & Strauss Onlineservices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 1, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 144.133.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG & MALDENER S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2016067417/13.

(160029703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

FREO Financial & Real Estate Operations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016067386/10.

(160029687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Grand Garage Scholer, succ. Charles Steinmetz et fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 53.060.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRAND GARAGE SCHOLER S.à r.l.

Référence de publication: 2016067392/10.

(160029730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

FR Plasco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2016067385/12.

(160029721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

ASTEL Medica S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9540 Wiltz, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 183.375.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 janvier 2016.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2016006305/13.

(160006064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Placindus S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 31.182.

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Jacqueline TOUBOL, née le 8 mai 1932 à Paris, France, demeurant au 198, Avenue Victor Hugo, 75016 Paris, France,

«la mandante»

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme de gestion de patrimoine familial PLACINDUS S.A., ci-après dénommée «la Société», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 31182, a été constituée en date du 24 juillet 1989 aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 378 du 19 décembre 1989.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 600.000 (six cent mille euros) représenté par 24.000 (vingt-quatre mille) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante détient la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la Société.

4. Que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que l'activité de la Société a cessé, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'en sa qualité de liquidateur elle s'engage à régler tout le passif, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire.

7. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la Société.

8. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pierre LENTZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 janvier 2016. Relation GAC/2016/173. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016008647/41.

(160008048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.